

Euoprimatec S.A., Société Anonyme,

(anc. Stintec S.A.).

Siège social: L-8220 Mamer, 46, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 75.595.

L'an deux mille dix, le six septembre.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, s'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STINTEC S.A.", ayant son siège social à L-8220 Mamer, 46, rue du Commerce, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 75.595, constituée suivant acte notarié en date du 13 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 612 du 28 août 2000.

Les statuts de la société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1553 du 24 juin 2008.

L'assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Frank LAMPARSKI, ingénieur diplômé, demeurant à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine ZELLINGER, employée privée, demeurant à Rosport.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel HENRY, ingénieur industriel, demeurant à Vance (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société en EUROPRIMATEC S.A.

2.- Modification afférente de l'article premier des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et par conséquent de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "EUROPRIMATEC S.A." »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LAMPARSKI, M. ZELLINGER, D. HENRY et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2010. LAC/2010/39508. Reçu soixante quinze euros ?
75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010126896/47.

(100143568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.